

FONDATION 15-20 POUR LA VISION

28 rue de Charenton – 75012 PARIS

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

PROREVISE

**Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris
Société de Commissaires aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Paris**

140, boulevard Haussmann - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 83 85 00

Télécopie : 01 42 25 66 21

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre Conseil d'Administration du 29 juin 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION 15-20 POUR LA VISION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La responsabilité qui nous incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 dans la

partie relative aux « Règles et Méthodes Comptables – changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les engagements de recettes et de dépenses liés aux projets et missions sociales de la Fondation font l'objet d'un traitement comptable en fonds dédiés.

Ce traitement conduit à comptabiliser en produits l'intégralité des versements reçus et à recevoir (au titre des engagements) des entreprises et des versements reçus des particuliers, et en charges la somme des coûts encourus et des engagements de coûts pris par la Fondation.

Cette option facilite la compréhension des comptes et elle est globalement prudente.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 mai 2026
Le Commissaire aux Comptes



PROREVISION
Représenté par Edouard LOEPER

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ASS FONDATION 15-20 POUR LA VISION

28 rue de Charenton

75012 PARIS

NAF : 7219Z-

Siret : 92380102100018



83 - 85 boulevard de Charonne
75011 PARIS

Tél. 01 40 09 54 54

Fax. 01 40 09 54 56

Web. www.fcn.fr

 Sommaire

Comptes annuels	3
Rapport de présentation des comptes annuels	4
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Annexe	9
<i>Règles et méthodes comptables</i>	10
<i>Notes sur le bilan</i>	12
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	16
<i>Autres informations</i>	17
Détail des comptes	22
Bilan détaillé	23
Compte de résultat détaillé	25

Comptes annuels

Rapport de présentation des comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission d’établissement des comptes annuels de l’association
FONDATION 15–20 POUR LA VISION
Pour l’exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Conformément à nos accords , nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l’Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 28 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	471 475
Total des produits d’exploitation	700 248
Résultat net comptable (Excédent)	24 951

Fait à PARIS

Pierre GRANGE

Signature

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs simila				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industri				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I				
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Stocks et en-cours de production (biens et services)				
Avances et acomptes versés sur commandes	500		500	
<i>Créances</i>				
Créances usagers et comptes rattachés				42 000
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	84 840		84 840	60 500
<i>Autres postes de l'actif circulant</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	377 704		377 704	401 167
Charges constatées d'avance	8 431		8 431	13 525
Total II	471 475		471 475	517 192
<i>Frais d'émission des emprunts (III)</i>				
<i>Primes de remboursement des emprunts (IV)</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif (V)</i>				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	471 475		471 475	517 192
<i>Legs nets à réaliser :</i>				
<i>acceptés par les organes statutairements compétents</i>				
<i>autorisés par l'organisme de tutelle</i>				
<i>Dons en nature restant à vendre :</i>				

Bilan passif

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>	20 000	20 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	7 604	
Excédent ou déficit de l'exercice	24 951	7 604
Situation nette (sous-total)	52 554	27 604
<i>Fonds propres consommables</i>	80 000	80 000
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
Total I	132 554	107 604
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>	91 970	104 196
Total II	91 970	104 196
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
Total III		
DETTES		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	22 954	302 367
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	9 972	3 025
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	214 025	
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		
Total IV	246 951	305 392
<i>Ecarts de conversion passif (V)</i>		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	471 475	517 192
<i>(1) Dont à plus d'un an (a)</i>		
<i>Dont à moins d'un an (a)</i>	246 951	
<i>(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque</i>		
<i>(3) Dont emprunts participatifs</i>		
<i>(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et de services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>		
<i>Dont parrainages</i>		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	184 225	42 000
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	419 725	469 996
<i>Dont Dons manuels</i>	132 725	129 996
<i>Dont Mécénats</i>	287 000	340 000
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
<i>Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges</i>		
<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	96 298	
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
<i>Autres produits</i>		
Total I	700 248	511 996
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Achats de marchandises</i>		
<i>Variation des stocks</i>		
<i>Autres achats et charges externes</i>	101 796	70 467
<i>Aides financières</i>	381 585	317 800
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	413	41
<i>Salaires et traitements</i>	79 161	8 317
<i>Charges sociales</i>	32 163	3 570
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>		
<i>Dotations aux provisions</i>		
<i>Reports en fonds dédiés</i>	84 071	104 196
<i>Valeurs comptables des immobilisations cédées</i>		
<i>Autres charges</i>	80	
Total II	679 268	504 392
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	20 980	7 604
PRODUITS FINANCIERS		
<i>De participation</i>		
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>		
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	3 971	
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>		
<i>Différences positives de change</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
Total III	3 971	
CHARGES FINANCIERES		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		
<i>Intérêts et charges assimilées</i>		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
<i>Différences négatives de change</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III–IV)	3 971	

3. RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV)	24 951	7 604
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V–VI)		
<i>Participation des salariés aux résultats (VII)</i>		
<i>Impôts sur les bénéfices (VIII)</i>		
Total des produits (I+III+V)	704 219	511 996
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	679 268	504 392
EXCEDENT OU DEFICIT	24 951	7 604

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	<i>10 000</i>	<i>3 698</i>
<i>Prestations en nature</i>	<i>74 591</i>	<i>8 369</i>
Total	84 591	12 067
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	<i>10 000</i>	<i>3 698</i>
<i>Prestations en nature</i>	<i>74 591</i>	<i>8 369</i>
Total	84 591	12 067

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDATION 15–20 POUR LA VISION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 471 475 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 24 951 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

La FONDATION DES 15-20 POUR LA VISION est une Fondation hospitalière à but non lucratif destinée à recevoir des dons, legs, donations, mécénat afin de soutenir la réalisation et le développement de projets dans différents domaines, notamment l'amélioration de la prise en charge des patients, mais également le renforcement de la recherche clinique.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode

Les comptes de l'entité ont été établis conformément aux règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. Cette application constitue un changement de méthode comptable qui a les principaux impacts suivants :

- la suppression des transferts de charges et la comptabilisation des produits en fonction de leur nature, soit en diminution des postes de charges concernés, soit en produits d'exploitations.

- la modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Notamment, les opérations suivantes sont dorénavant comptabilisées dans le résultat d'exploitation :

- a) les produits de cession et VNC des immobilisations cédées
- b) les quotes-parts de subvention d'investissement rapportées au résultat

- la présentation du montant de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt dans le résultat financier en N, alors qu'il était classé dans le résultat d'exploitation préalablement à l'application du Règlement.

Règles et méthodes comptables

Nous avons présenté le bilan et le compte de résultat de l'exercice N, ainsi que ceux de l'exercice N-1, conformément au nouveau règlement.

Ces modifications de présentation ne constituent pas un retraitement des colonnes comparatives N-1, mais ont pour seul objectif de se conformer aux nouveaux modèles du bilan et compte de résultat.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 93 271 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>			
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>			
<i>Autres</i>	84 840	84 840	
<i>Charges constatées d'avance</i>	8 431	8 431	
Total	93 271	93 271	
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Produits à recevoir

	Montant
<i>Divers – produits à recevoir</i>	84 840
Total	84 840

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	20 000				20 000
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>					
<i>Ecart de réévaluation</i>					
<i>Réserves</i>					
<i>Report à Nouveau</i>			7 604		7 604
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	7 604	-7 604	24 951		24 951
Situation nette	27 604	-7 604	32 554		52 554
<i>Fonds propres consommables</i>	80 000				80 000
<i>Subventions d'investissement</i>					
<i>Provisions réglementées</i>					
<i>Droits de propriétaires (Commodat)</i>					
TOTAL	107 604	-7 604	32 554		132 554

Article 10 des statuts – Dotation :

La dotation initiale est constituée de cent mille euros (100000 €), dont une partie non consommable de vingt mille euros (20000 €).

Cette dotation est en partie consommable, dans la limite annuelle de 20 % du total de la dotation. La dotation initiale peut être accrue par décision d'affectation du conseil d'administration.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 246 951 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– <i>à 1 an au maximum à l'origine</i>				
– <i>à plus de 1 an à l'origine</i>				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	22 954	22 954		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	9 972	9 972		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes–Associés et autres dettes</i>	214 025	214 025		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	246 951	246 951		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs – fact. non parvenues</i>	15 840
<i>Dettes provis. pr congés à payer</i>	3 941
<i>Charges sociales s/congés à payer</i>	1 909
Total	21 690

Comptes de régularisation

Charges constatées d’avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d avance</i>	8 431		
Total	8 431		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d’exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 400 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d’exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d’exploitation					184 225	184 225
Subventions d’équilibre						
Subventions d’investissement						
						184 225

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 2 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
<i>Cadres</i>		2	2	2
<i>Employés</i>				
<i>Ouvriers</i>				
<i>Contrat Emploi Solidarité</i>				
<i>Contrat de Qualification</i>				
<i>Contrat Retour Emploi</i>				
<i>Contrat initiative Emploi</i>				
Total		2	2	2

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Article 20 de la loi du 23 mai 2006

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature pour les associations dont le budget est supérieur à 150.000 euros et percevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale d'un montant supérieur à 50.000 euros.

La Fondation hospitalière ne verse aucune rémunération à ses 3 plus hauts cadres dirigeants.

Contributions volontaires

La Fondation a bénéficié d'un montant de dons et de prestations en nature de 84 591 € se répartissant comme suit :

- Dons en nature de mise à disposition d'un bureau à hauteur de 5 400 € ;
- Dons en nature de services informatiques, mise à disposition de matériel informatique et téléphonie à hauteur de 4 600 € ;
- Dons en nature de vins pour la soirée des grands visionnaires de 0 € ;
- Prestations de bénévolat de la Directrice (mi-temps) de 68 000 € ;
- Dons en nature de prestations comptables à hauteur de 6 591 €.

Donations

Autres informations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouvertur de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
Axe non affecté	20 284	28 832	15 577			33 540	
Axe soins pour to	49 113	22 000	48 673			22 440	
Axe innovation/r	8 876	31 136	7 049			32 963	
Axe qualité de vie	924	2 077				3 001	
Axe patrimoine		26				26	
Axe transversaux	25 000		25 000				
Sous total	104 197	84 071	96 299			91 970	
Sous total							
TOTAL	104 197	84 071	96 299			91 970	

Autres informations

Compte de Résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2025 TOTAL	Exercice N Dont générosité du public	Exercice N-1 31/12/2024 TOTAL	Exercice N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 – Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
– Dons manuels	132 725	132 725	129 996	129 996
– Legs, donations et assurances-vie				
– Mécénat	287 000	287 000	340 000	340 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 971	3 971		
2 – Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 – Subventions et autres concours publics	184 225		42 000	
4 – Reprises sur provisions et dépréciations				
5 – Utilisations des fonds dédiés antérieurs	96 298	96 298		
Total	704 219	519 994	511 996	469 996
CHARGES PAR DESTINATION				
1 – Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
– Actions réalisées par l’organisme				
– Versements à un organisme central ou à d’autres organismes agissant en France	381 584	381 584	317 800	317 800
1.2 Réalisées à l’étranger				
– Actions réalisées par l’organisme				
– Versements à un organisme central ou à d’autres organismes agissant à l’étranger				
2 – Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d’appel à la générosité du public	142 926	29 388	33 195	33 195
2.2 Frais de recherche d’autres ressources				
3 – Frais de fonctionnement	70 687		49 201	7 201
4 – Dotations aux provisions et dépréciations				
5 – Impôt sur les bénéfices				
6 – Reports en fonds dédiés de l’exercice	84 071	84 071	104 196	104 196
Total	679 268	495 043	504 392	462 392
Excédent ou Déficit	24 951	24 951	7 604	7 604

Autres informations

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2025 TOTAL	Exercice N Dont générosité du public	Exercice N-1 31/12/2024 TOTAL	Exercice N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 – Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature	74 591	6 591	8 369	8 369
Dons en nature	10 000		3 698	
2 – Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
3 – Concours public en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total	84 591	6 591	12 067	8 369
CHARGES PAR DESTINATION				
1 – Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 – Contributions volontaires à la recherche de fonds	68 000			
3 – Contributions volontaires au fonctionnement	16 591	6 591	12 067	8 369
Total	84 591	6 591	12 067	8 369

Autres informations

Compte d’emploi annuel des ressources collectées auprès du public

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
EMPLOIS PAR DESTINATION		
1 – Missions sociales		
1.1 Réalisées en France		
– Actions réalisées par l’organisme		
– Versements à un organisme central ou d’autres organismes agissant en France	381 584	317 800
1.2 Réalisées à l’étranger		
– Actions réalisées par l’organisme		
– Versements à un organisme central ou d’autres organismes agissant en France		
2 – Frais de recherche de fonds		
2.1. Frais d’appel à la générosité du public	29 388	33 195
2.2. Frais de recherche d’autres ressources		
3 – Frais de fonctionnement		7 201
Total des emplois	410 972	358 196
4 – Dotations aux provisions et dépréciations		
5 – Reports en fonds dédiés de l’exercice	84 071	104 196
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L’EXERCICE	24 951	7 604
Total	519 994	469 996
RESSOURCES PAR ORIGINE		
1 – Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats		
– Dons manuels	132 725	129 996
– Legs, donations et assurances–vie		
– Mécénats	287 000	340 000
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	3 971	
Total des ressources	423 696	469 996
2 – Reprises sur provisions et dépréciations		
3 – Utilisations des fonds dédiés de l’exercice	96 298	
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L’EXERCICE		
Total	519 994	469 996